

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 février 2016 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 10

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, USAI Thierry, Mmes LOCUFIER Isabelle, SILVAIN Ginette, M. LEMAIRE Bruno, Mme PINTE Patricia.

Etaient excusés : Mmes DUCONSEIL Betty (procuration à Mme LOCUFIER Isabelle), MERLINO Léanna (procuration à M. JONVAL Jean-Claude), M. COQUEREL Olivier (procuration à M. DORDAIN Christian), Mme DEREGNAUCOURT Jocelyne (procuration à M. SALLIO Michel), M. DUBOIS Jean-Robert.

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2015 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Nouvelles adhésions au Siden-Sian. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le nouvel ordre du jour ainsi modifié.

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE L'EPF ET LA COMMUNE

Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2015, la délibération a été prise pour renouveler la convention entre l'Etablissement Public Foncier et la commune. Notre délibération étant antérieure à celle prise par la CAD portant sur une convention de partenariat sur l'ensemble du territoire, l'EPF nous demande de prendre une nouvelle délibération en apportant une précision sur l'objet du projet que la Commune souhaite mettre en œuvre.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services,
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'agglomération du Douaisis figure l'opération « **Bugnicourt – Bergerie centre-bourg** »

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

AMENAGEMENT DE LA RD 643 RESEAU BASSE TENSION - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CAD

Au titre de sa compétence « Electrification rurale », la CAD a procédé à l'effacement des lignes basses tension ainsi qu'à la reprise des branchements des habitations riveraines. Afin d'organiser au mieux les travaux, une convention de groupement de commande a été signée entre la CAD et la commune. Cependant cette convention ne précisait pas les modalités de paiement des prestations. A la demande de la trésorerie d'Arleux, un avenant a été établi à cette convention afin de bien mettre en évidence les sommes payées par chacun des membres du groupement.

Approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION 2015 DES STATUTS DU SIRA

Lors du comité syndical du 16 décembre 2015, de nouveaux statuts ont été mis en place pour les 15 communes – accord du conseil municipal est donné pour l'adoption de ces nouveaux statuts.

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - APPEL A PROJET « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Dans le cadre de la modernisation de notre éclairage public, une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée dans les rues des Sorbiers, des Juifs et Chemin des Bœufs. Ces travaux ont été financés par l'état (DETR, fonds parlementaire) ainsi que par la CAD (fonds communautaire 2015).

Depuis 2011, le Syndicat Mixte du SCoT porte le Service Energie Collectivité dont l'objectif est d'amener les 56 communes du territoire à réduire de 38% la consommation énergétique de leur patrimoine (bâtiment, éclairage public) d'ici 2020.

Suite à la désignation du Syndicat Mixte SCoT comme lauréat de l'appel à projet (TEP-CV), celui-ci a lancé en mai 2015 un appel à manifestation d'intérêt auquel la commune de Bugnicourt a répondu. 11 communes ont émargé au premier fonds de 500 000 €, mobilisé par le SM SCoT sur la modernisation de l'éclairage public.

Fort de cette action, le SM SCoT a sollicité une enveloppe supplémentaire au titre de TEP-CV pour cofinancer une 2^e vague de modernisation de l'éclairage public à laquelle la commune de Bugnicourt est intégrée. Ces fonds peuvent être mobilisés à la condition de réaliser un diagnostic de notre Eclairage Public. Ce diagnostic a été effectué par le titulaire du contrat de maintenance de notre EP (ETS Devred). La 2^{ème} tranche de travaux concerne les rues de l'Eglise, de Fressain, de la Rose, Nouvelle, du Bois, des Chasse- Marée, des Ecoles, de la Fontaine, de l'Égalité, de Brunémont et du Chemin de Goelzin. Le montant des travaux est de 57 300 € HT – Les travaux peuvent être financés à hauteur de 60%. En finalité, le type de lanternes installées nous permettrait de faire entre 60 et 80% d'économie. Approuvé à l'unanimité.

FISCALITE - ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE D'HABITATION DES LOGEMENTS VACANTS

L'article 47 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI) donne la possibilité aux communes, non concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants, d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 5 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. L'article 1407 bis connaît de nouvelles dispositions qui permettent de ramener la durée de vacance à deux ans. Cet assujettissement concerne la part communale. La vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232 du CGI.

Après avis favorable du bureau, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI)
- charge les services administratifs de notifier cette décision aux services fiscaux, à la Sous-préfecture et à la DDTM de Douai-Cambrai.

Cette décision prend effet à compter de l'année 2017.

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE PAR LE CENTRE DE GESTION

Depuis le 1^{er} janvier 2006, notre assurance la SMACL nous garantit les prestations « statutaires » dans le cadre de la protection sociale applicable aux agents de la collectivité. Le coût s'avère important pour la commune.

Aux termes de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner mandat au Cdg59 pour le lancement **d'une procédure de mise en concurrence** visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire. La délibération donnant mandat au CDG 59 n'oblige pas la collectivité à adhérer au dispositif proposé. Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DES SUBVENTIONS

Mr le Maire précise que deux projets sont à financer :

- L'extension du cimetière pour un montant de 141 750 € HT
- La rénovation de la Chapelle « Notre Dame des Affligés » rue de Juifs pour un montant de 27 920 € HT

Il est proposé de déposer des dossiers de financement au titre de DETR (Etat), de fonds parlementaire, auprès de la Région et du Département....

Approuvé à l'unanimité.

LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX – LOYER 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision du loyer des logements communaux de la rue des Chasse-Marée, conformément aux contrats de bail en vigueur sur la base des variations de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE (4^{ème} trimestre 2015 : 125.28 – sur un an, il est quasi stable : - 0.01 %)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les montants des loyers comme suit :

- Logement au 12 rue des Chasse-Marée : 506,00 €/mois
- Logement au 14 rue des Chasse-Marée : 312,00 €/mois

A cela s'ajoute des charges locatives (l'entretien de la chaudière, la taxe d'ordures ménagères), soit 38.00 €/mois.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision qui prend effet au 1^{er} Janvier 2016.

MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE PROJET LECLERC

S'agissant de la construction d'un centre commercial Leclerc à Bugnicourt, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SARL Hurtevent a présenté un recours à l'encontre de l'autorisation d'aménagement commercial obtenu devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). De plus, un recours gracieux a été déposé par un tiers début février 2016 à l'encontre du permis de construire.

Afin de défendre les intérêts de la commune, Monsieur le Maire propose de confier la mission d'assistance juridique à Maître DUBRULLE Jean-Baptiste, Avocat au Barreau de Lille.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de confier la mission d'assistance juridique à Maître DUBRULLE Jean-Baptiste, Avocat associé sis 4 rue des Canonniers à LILLE (59041) ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette mission.

TRANSFERT DE LA COMPETANCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi ALUR du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité dans un délai de 3 ans sauf opposition d'une minorité de blocage des communes membres représentant 25% des Conseils Municipaux et au moins 20% de la population totale de L'EPCI. Les délibérations en ce sens devront être prises dans les 3 mois précédent le terme du délai de 3 ans soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis du bureau municipal du 9 février 2016,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif » - Accord du Conseil Municipal est donné pour cette adhésion.
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord) – Accord du Conseil Municipal est donné pour cette d'adhésion.
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif - Accord du Conseil Municipal est donné pour cette adhésion.

POINTS DIVERS

- ❖ Le Conseil Municipal des Enfants a été mis en place, leur première réunion aura lieu le 19 février.
- ❖ La mise à disposition de la salle du bas de la Mairie pour une association qui dispose d'un local. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'association VTT Club afin d'organiser son assemblée générale à la salle du bas de la mairie.
- ❖ Les obligations des habitants en matière d'entretien du trottoir – après analyse des diverses propositions, un arrêté sera pris afin de rappeler les obligations en la matière.

URBANISME

→ Déclaration préalable

- Mr WOLKOWICZ Nicolas, 28 rue de l'Egalité – extension de l'habitation – accordé
- Mr DELBART Anthony, 29 rte Nationale – extension de l'habitation – en cours
- Mr LAISNE Ludovic, 230 Chemin des Bœufs – pose d'un portail

→ Permis de construire

- Mr MICHEL Christophe, lot 6 rue de la Garenne – maison individuelle - Accordé
- Mr et Mme DELERUE, rue des Juifs – maison individuelle – en cours
- Mr et Mme CARLIER, Lot 11 rue de la Garenne – maison individuelle – en cours

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ D. 28.02 – Carnaval organisé par « Bugnicourt en forme » à la salle des fêtes
- ❖ S. 05.03 – Journée porte ouverte à la bibliothèque
- ❖ S. 26.03 – Course aux œufs de Pâques

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h25